

Compte-rendu du Conseil municipal du 15 juin 2020

L'an deux mille vingt, le quinze du mois de mai à 18 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et les articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Séméac,

Compte-tenu de l'état d'urgence sanitaire, et conformément à l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, le conseil municipal s'est tenu dans la salle de spectacle du Centre Albert Camus, de manière à respecter les règles sanitaires en vigueur. L'information a été donnée au Préfet des Hautes-Pyrénées par courrier du 19 mai 2020.

La séance a respecté le caractère public ; afin de tenir compte de la distanciation physique, le nombre de personnes est limité.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

| | | |
|----------------------------|-------------------|-------------------|
| ABEILHE Michel | BAPT Caroline | BARRAUD Christine |
| BARROQUERE-THEIL Erick | BAUBAY Philippe | BLASCO Valérie |
| BOUTIQ Jonathan | BRUN Corinne | CHEMINADE Sylvie |
| CLAVERIE Pierre | CONSTANCE Marion | DAGUET Yolande |
| DUCOR Bernard | DUFAURE Arnaud | DUFFAU Serge |
| EVON Philippe | FOCHESATO Martine | GALLET Alain |
| GASQUET Simone | MARIE Olivier | MILLET Philippe |
| MORERE Carole | POUX Régine | ROUMY Nathalie |
| YEE CHONG TCHI KAN Wilfrid | | |

Absents représentés : Mr BERARDO Philippe représenté par Mr BAUBAY Philippe.

Absente : Mme BOULHIMSSE Jamila

Mme BAPT Caroline est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur BAUBAY Philippe, maire, ouvre la séance et procède à une minute de silence en mémoire de Monsieur Gérard LIVAS, ancien élu de la commune.



Il est remis à chaque élu, le relevé des décisions du maire, prises par délégation du conseil municipal, pour la période du 12 mars 2020 au 30 avril 2020.

Adoption du Procès-verbal de la séance du 25 mai 2020

Suite à la demande de modification de Mr EVON, le compte-rendu du 25 mai, page 13 est modifié comme suit : la fin de phrase « et trouverait plus judicieux que la distribution soit faite par les agents communaux », est supprimée et remplacée par « Les agents communaux pourraient participer, au même titre que les conseillers municipaux, à la distribution des masques afin de soulager tout le monde et que les choses puissent ainsi se faire plus rapidement ».

VIE POLITIQUE

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas procéder à des votes nominatifs pour la désignation des représentants du conseil municipal dans les différentes commissions, établissements publics communaux, etc... et d'une façon unanime de déroger au principe du scrutin secret, conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

La proposition est retenue, à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait savoir que la composition des commissions respecte le principe de la représentation proportionnelle et que les désignations suivantes ont été validées avec Messieurs Evon, Claverie et Madame Poux lors d'un entretien en date du 12 juin 2020.

➤ CREATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

En application de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), il est proposé de créer et composer les commissions suivantes qui sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Elles sont chargées d'émettre des avis et de formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.

Le maire, président d'office de chaque commission, sera représenté par les élus référents signalés en tête de tableau.

| BAPT Caroline | BARROUQUERE-THEIL Erick | DUFAURE Arnaud | DUFAURE Arnaud | CHEMINADE Sylvie | DUFFAU Serge | CONSTANCE Marion | ABEILHE Michel | DUCOR Bernard | BOUTIQ Jonathan |
|------------------------------|-------------------------|-------------------|------------------|---------------------------------------|--------------------|-----------------------------|----------------------------|--------------------|--------------------------------|
| Développement durable | Solidarités | Travaux | Urbanisme | Affaires scolaires et jeunesse | Finances | Arts et événementiel | Centre Albert Camus | Sports | Citoyenneté et civilité |
| BERARDO | DAGUET | DUCOR | GALLET | DAGUET | DAGUET | MILLET | GALLET | GALLET | MILLET |
| DAGUET | BLASCO | BERARDO | MILLET | MORERE | DUFAURE | DUCOR | MORERE | MILLET | DUCOR |
| MORERE | CONSTANCE | CONSTANCE | BRUN | BAPT | CHEMINADE | DAGUET | CONSTANCE | MARIE | MARIE |
| CONSTANCE | GASQUET | ABEILHE | CLAVERIE | ABEILHE | BARROUQUERE-THEIL | MARIE | GASQUET | BOULHIMSSE | ROUMY |
| GASQUET | BAPT | CHEMINADE | DUFFAU | FOCHESATO | EVON | GASQUET | ROUMY | EVON | BARRAUD |
| ABEILHE | FOCHESATO | BARROUQUERE-THEIL | DAGUET | POUX | BRUN | ABEILHE | FOCHESATO | YEE CHONG TCHI KAN | POUX |
| BARRAUD | POUX | BRUN | | CLAVERIE | YEE CHONG TCHI KAN | BARRAUD | CLAVERIE | | CLAVERIE |
| BOULHIMSSE | | CLAVERIE | | | | FOCHESATO | BOUTIQ | | |
| EVON | | | | | | BRUN | | | |
| | | | | | | BOUTIQ | | | |

La proposition est adoptée à l'unanimité

➤ LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Cette commission est chargée de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l'annexe n° 2 du code de la commande publique (CCP).

La commission est composée du maire et des 5 membres suivants, en respectant la représentation proportionnelle au plus fort reste :

| TITULAIRES |
|-------------------------|
| DUFFAU Serge |
| BARROUQUERE-THEIL Erick |
| BARRAUD Christine |
| DUFAURE Arnaud |
| CLAVERIE Pierre |
| SUPLÉANTS |
| ABEILHE Michel |
| GASQUET Simone |
| GALLET Alain |
| DAGUET Yolande |
| EVON Philippe |

D'autres personnalités compétentes peuvent y être associées : comptable public, représentant de la direction de la Concurrence, ...

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori. Dans chaque commune, une commission statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

Monsieur le maire transmettra au préfet la liste des conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission, suivant les règles fixées par le Code électoral.

Monsieur le maire fait part de la proposition des membres :

| | Liste majoritaire | 2 ^{ème} liste |
|------------|-------------------------|------------------------|
| Titulaires | DUFFAU Serge | CLAVERIE Pierre |
| | BARROUQUERE-THEIL Erick | POUX Régine |
| | DAGUET Yolande | |
| Suppléants | BARRAUD Christine | BRUN Corinne |
| | ABEILHÉ Michel | EVON Philippe |
| | GALLET Alain | |

N'étant pas soumis au vote du conseil municipal, il est pris acte de cette proposition.

➤ LA CAISSE DES ECOLES (C.D.E.)

La commission est composée du maire et des 4 membres suivants parmi les conseillers municipaux. Les représentants des parents d'élèves étant désignés par voie d'élection.

| TITULAIRES |
|---|
| CHEMINADE Sylvie FOCHESATO Martine MORERE Carole POUX Régine |
| SUPPLÉANTS |
| ABEILHE Michel BAPT Caroline DAGUET Yolande EVON Philippe |

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Le Conseil d'administration du CCAS est composé du maire et de 8 conseillers municipaux titulaires. Les 8 membres représentants des associations représentatives départementales sont des personnes qui seront nommées par le maire, au vu de leur proposition ; un arrêté du maire sera pris pour les nommer.

Monsieur le maire fait part de la proposition suivante :

| TITULAIRES |
|--|
| GASQUET Simone DAGUET Yolande BLASCO Valérie ROUMY Nathalie FOCHESATO Martine BARROUQUERE-THEIL Erick CLAVERIE Pierre POUX Régine |

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE PAUL VALÉRY**

Conformément aux statuts du Syndicat, il est fait proposition des 3 délégués suivants :

| Délégués |
|--|
| BARROUQUERE-THEIL Erick DUCOR Bernard CONSTANCE Marion |

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **LE SIVU DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES « la maison à malices »**

Conformément aux statuts du Syndicat, il est fait proposition des 3 délégués titulaires et suppléants suivants :

| TITULAIRES |
|---|
| CHEMINADE Sylvie MORERE Carole ABEILHE Michel |
| SUPPLÉANTS |
| DAGUET Yolande BAPT Caroline YEE CHONG TCHI KAN Wilfrid |

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE**

Conformément aux statuts du Syndicat, il est fait proposition d'1 délégué titulaire et suppléant suivant :

| |
|-------------------|
| TITULAIRES |
| BAUBAY Philippe |
| SUPLÉANTS |
| DUFAURE Arnaud |

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE PAUL VALÉRY**

Monsieur le maire propose de désigner **Mme CHEMINADE Sylvie**, en qualité de représentante de la commune, pour siéger au conseil d'administration du Collège Paul Valéry.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS**

Monsieur le Maire propose de désigner **Mr ABEILHÉ Michel**, en qualité de représentant de la commune, pour siéger au conseil d'administration du Centre de formation des apprentis.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **ORGANISMES DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE**

Monsieur le Maire propose de désigner **Mr MILLET Philippe**, en qualité de correspondant pour les organismes de prévention de la délinquance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

➤ **CORRESPONDANT DÉFENSE**

Monsieur le Maire propose de désigner **Mr MILLET Philippe**, en qualité de correspondant défense.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

Monsieur le maire donne la parole à Mr DUFFAU pour présentation du débat d'orientations budgétaires.

Débat d'Orientations Budgétaires

Conformément à l'article L2312-1 du code général des collectivités, dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est destiné à éclairer les membres du Conseil municipal sur le budget primitif qui sera voté le 6 juillet prochain.

La section de fonctionnement s'équilibre à **5 329 820 €** et se caractérise par la maîtrise des dépenses, et le maintien du niveau des services publics municipaux, avec un effort particulier porté sur l'encadrement des services techniques et la police municipale.

Concernant les recettes, il est proposé de ne pas augmenter les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et cela malgré une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat (en 2015 elle s'élevait à 340 905 €, en 2020 ce montant est de 152 987 €).

La section d'investissement s'équilibre à **3 339 000 €**

Le montant des subventions est estimé à 930 000 € et le recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire cette année pour équilibrer la section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|-------------------------------------|-------------|
| - Excédent 2019 reporté | 615 320 € |
| - Recettes de l'exercice 2020 | 4 714 500 € |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|--|-------------|
| - Dépenses réelles | 4 049 000 € |
| - Opérations d'ordre :..... | 1 280 820 € |
| dont amortissements | 99 000 € |
| virement à la section d'investissement | 1 181 820 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

| | |
|-------------------------------|-------------|
| - Excédent 2019 reporté | 245 965 € |
| - Opérations d'ordre | 1 280 820 € |
| - Recettes d'équipement | 930 000 € |
| - Recettes financières..... | 882 215 € |

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

| | |
|--|-------------|
| - Remboursement du capital de la dette | 220 000 € |
| - Dépenses d'équipement..... | 3 119 000 € |
| Dont bâtiment | 1 215 000 € |
| voirie | 799 000 € |
| acquisition de biens meubles | 163 000 € |
| RAR 2019 | 928 000 € |

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote.

Mr EVON souhaiterait connaître le taux des différentes taxes ainsi que la somme obtenue en appliquant les taux aux bases d'imposition.

Mr DUFFAU précise que malgré la baisse depuis 2015 de la Dotation Forfaitaire versée par l'Etat, les taux des taxes n'augmenteront pas. Le montant des bases n'est pas du ressort du conseil municipal ; elles ont été revalorisées de 1% pour le foncier bâti et de 0.9 % pour la taxe d'habitation. La progression du produit fiscal est d'environ 20 000 €. Le détail sera présenté en commission finances.

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur DUFAURE pour présenter la liste des projets d'investissement pour 2020.

Projets d'investissements pour 2020

| | |
|--|--------------------|
| BATIMENTS | 1 215 000 € |
| Restaurant scolaire extension restructuration | 1 170 000 € |
| Toiture presbytère | 15 000 € |
| Remplacement et installation postes téléphone mairie | 3 500 € |
| Chaudières rugby | 9 000 € |
| Chaudière foyer des jeunes | 4 500 € |
| Aménagement bureaux mairie | 11 000 € |
| Points eau chaude CAC | 2 000 € |
| Remplacement ballon ECS école Jean Bousquet | 1 500 € |
| AMO études programmation centre Leo-Lagrange | 30 000 € |
| | |
| VOIRIE / ESPACE-PUBLIC | 799 000 € |
| Aménagement mode doux rue Guinier maîtrise d'oeuvre | 20 000 € |
| Rénovation courts tennis terre battue | 35 000 € |
| Sécurisation passage piétons rue Dr Guinier | 20 000 € |
| Travaux rue E. Lodié | 150 000 € |
| Rue commando Hispano et impasse | 120 000 € |
| Rue Alfred de Vigny études | 30 000 € |
| Trottoirs et parkings avenue des Sports (Bout du pont-Lamarque) | 180 000 € |
| Revêtement chaussée rue Pasteur | 35 000 € |
| Aménagements lot Jardins Saint frai (PUP) | 15 000 € |
| Démolition maison | 20 000 € |
| Aménagement cour presbytère | 12 000 € |
| Aménagement aire de jeux Jardins de Pyrène | 35 000 € |
| Aménagement rue de la Paix | 36 000 € |
| Revêtements chaussées et trottoirs lot Chantèle études | 20 000 € |
| Remplacement poteaux incendie | 10 000 € |
| Construction 2ème columbarium cimetière des Pradettes | 15 000 € |
| Eclairage lot A. Rimbaud | 19 000 € |
| Modification éclairage rue de la Paix+ éclairage passage piétons rue Guinier | 7 000 € |
| Travaux divers et imprévus | 20 000 € |
| | |
| ACQUISITIONS BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES | 163 000 € |
| Mobilier restaurant scolaire (tables + chaises) | 30 000 € |
| Renouvellement matériel ST | 5 000 € |
| Petit camion benne | 35 000 € |
| Equipement mise en conformité machines outils ateliers | 16 000 € |
| Scolaire | 6 000 € |
| Jeunesse | 2 000 € |
| Sport | 4 000 € |
| Sonorisation CAC | 43 000 € |
| Armoire frigo mairie | 1 000 € |
| Renouvellement extincteurs | 1 000 € |
| Mobilier voirie divers | 5 000 € |

| | |
|--|--------------------|
| Acquisition ordinateurs portables + stations (télétravail) | 12 000 € |
| Imprévus | 3 000 € |
| TOTAL GENERAL | 2 177 000 € |

Monsieur EVON demande d'une part quel est le délai de réalisation des travaux du restaurant scolaire et d'autre part quels sont les travaux qui ont déjà été réalisés et pour ceux qui ne le sont pas, si les chiffres résultent de devis ou de premières estimations.

Monsieur DUFAURE précise que pour le restaurant scolaire, le chiffre précité est une enveloppe pour l'année en cours. Il restera tout le second œuvre en fin d'année et les finitions début 2021. Il y aura des avenants aux contrats à passer pour un certain nombre de lots. On peut envisager une livraison pour le premier semestre 2021. Un point détaillé sera fait en commission travaux.

Monsieur le maire fait savoir qu'il y a eu une interruption de 2 mois liée à la crise sanitaire. La reprise s'est faite petit à petit début mai avec les mesures sanitaires en vigueur. Aujourd'hui le chantier se déroule de façon normale tout en respectant les protocoles sanitaires.

Monsieur DUFAURE fait savoir que pour certains travaux des études ont été faites l'année dernière, les chiffres pourront être révisés. Il est précisé que pour les travaux de l'avenue des sports, les offres reçues sont plus basses que le montant estimatif ; la différence pourra être utilisée pour financer la réalisation d'un plateau surélevé, au niveau de la caisse d'épargne, estimé entre 25 000 et 30 000 € (avec demande de participation à la commune d'Aureilhan, à hauteur de 50 %).

Monsieur CLAVERIE souhaite savoir en quoi consiste « la programmation du centre Léo Lagrange »

Monsieur DUFAURE informe qu'il s'agit de la réhabilitation du centre Léo Lagrange. L'assistance à Maîtrise d'ouvrage devrait commencer cette année. Les différentes commissions impactées par ce projet seront impliquées.

Monsieur BAUBAY précise qu'il n'existe pas de camion benne électrique. Pour l'acquisition d'ordinateurs portables cela fait suite à la période de confinement que l'on a traversée. Il s'agit d'équiper les agents qui sont sur des postes stratégiques (DGS, DST, RH, compta, ...) et leur permettre de télétravailler pour éviter autant que possible d'être en présentiel, si une telle situation devait se reproduire. Les postes remplacés seront redéployés.

TRAVAUX

➤ **Rénovation de l'éclairage avenue François Mitterrand entre le giratoire de l'autoroute et le giratoire de la piscine et rue du 19 Mars 1962**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2019 sur le programme «ÉCLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **30 000,00 €**

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

DELIBERE

1 - approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,

2 - s'engage à garantir la somme de **30 000,00 €** au Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,

3 - précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

4 - cette délibération annule et remplace celle prise en séance du 27 mai 2019 (n° 2019.05.27/26)

PERSONNEL

Le Comité technique (C.T) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sont chacun composés :

- D'un collège de représentants de la collectivité, renouvelés à chaque début de mandat
- D'un collège de représentants du personnel, renouvelés à chaque élection professionnelle. La durée du mandat est de 4 ans. Les dernières élections ont eu lieu le 6 décembre 2018.

Les représentants du personnel sont au nombre de 4 titulaires et 4 suppléants. La parité peut être respectée. La commune doit déterminer le nombre de représentants de la collectivité.

➤ Détermination du nombre de représentants de la collectivité au Comité Technique :

Afin de respecter le paritarisme, le nombre de représentants titulaires de la collectivité est fixé à 4 et en nombre égal, le nombre de suppléants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A titre d'information, les membres qui seront désignés par arrêté du maire, sont :

| TITULAIRES |
|-------------------------|
| BAUBAY Philippe |
| BAPT Caroline |
| DUFAURE Arnaud |
| CLAVERIE Pierre |
| SUPLÉANTS |
| BARROUQUERE-THEIL Erick |
| BARRAUD Christine |
| ABEILHÉ Michel |
| BRUN Corinne |

➤ Détermination du nombre de représentants de la collectivité au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

Afin de respecter le paritarisme, le nombre de représentants titulaires de la collectivité est fixé à 4 et en nombre égal, le nombre de suppléants.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

A titre d'information, les membres qui seront désignés par arrêté du maire, sont :

| TITULAIRES |
|-------------------------|
| BAUBAY Philippe |
| BAPT Caroline |
| DUFAURE Arnaud |
| CLAVERIE Pierre |
| SUPLÉANTS |
| BARROUQUERE-THEIL Erick |
| BARRAUD Christine |
| ABEILHÉ Michel |
| BRUN Corinne |

➤ Questions diverses

Monsieur le maire fait part de l'information donnée par Monsieur LILE, suite au compte-rendu du bureau municipal en date du 2 juin 2020 portant sur le déclassement du stade des écoles par la Fédération Française de Football. Cette information est erronée. Monsieur LILE a contacté la ligue Occitanie de football, il s'agit de l'homologation du terrain de rugby pour la pratique du foot (dont l'existence n'était pas connue de Mr LILE). Pour info le n° d'installation indiqué dans le courrier ne correspondait pas aux stades de foot de Séméac (stade municipal et stade des écoles). La Ligue doit confirmer par mail.



L'annonce du président de la république du 14 juin n'a pas apporté beaucoup de réponses quant à l'accueil des enfants dans les établissements scolaires, notamment en restauration. Actuellement, du fait du protocole sanitaire, le restaurant scolaire est en capacité d'accueillir 24 enfants d'élémentaire par service et 22 de maternelle. En élémentaire 75 à 80 enfants sont journalièrement accueillis, ce qui implique 2 services et demi dont un qui débute à 11 h 30 avec les enfants qui sont accueillis par le centre de loisirs. A ce jour, on ne peut pas aller au-delà.

En fonction des nouvelles directives à venir, la commune devra réfléchir à la possibilité de rouvrir la garderie du matin, à partir de 7 h 30. La commune a fait son maximum pour l'accueil des enfants, ceux qui n'ont pas classe tous les jours sont accueillis au centre de loisirs.

Monsieur CLAVERIE souhaiterait savoir si la commune connaît le nombre d'élèves en situation de décrochage, ceux qui n'ont pas suivi d'enseignement depuis le début du confinement.

Madame CHEMINADE fait savoir que sur 268 élèves d'élémentaire, 170 sont retournés à l'école.

Monsieur le maire informe que le directeur du groupe scolaire a constaté que ce n'était malheureusement pas forcément les élèves les plus en difficulté qui étaient revenus à l'école.



Monsieur EVON souhaite savoir si la commune a été contactée par la SEPA pour le bilan de la commercialisation des Jardins de Pyrène.

Monsieur le maire donne confirmation, il devrait être remis en septembre.

En réponse à Monsieur BARROUQUERE-THEIL concernant le raccordement à la fibre, monsieur le maire fait savoir qu'il insiste auprès d'Orange et que c'est très difficile à faire avancer.

Monsieur CLAVERIE fait savoir qu'il y a 2 réseaux distincts, celui d'Orange et celui des concurrents : AXIOM, qui est une société privée.

Monsieur le maire demandera confirmation.

Monsieur BARROUQUERE-THEIL informe que le Conseil Départemental a passé un contrat avec Orange pour le développement de la fibre dans le département.

Séance levée à 19 h 10.

Le Maire,



Philippe BAUBAY

| | | | |
|-------------------|------------------|-------------------------------|-------------------|
| Philippe BAUBAY | Caroline BAPT | Érick BARROUQUERE- THEIL | Christine BARRAUD |
| Arnaud DUFAURE | Sylvie CHEMINADE | Serge DUFFAU | Marion CONSTANCE |
| Michel ABEILHE | Alain GALLET | Simone GASQUET | Martine FOCESATO |
| Yolande DAGUET | Bernard DUCOR | Philippe MILLET | Philippe BERARDO |
| Valérie BLASCO | Nathalie ROUMY | Wilfrid YEE CHONG TCHI KAN | Carole MORERE |
| Jamila BOULHIMSSE | Jonathan BOUTIQ | Olivier MARIE | Pierre CLAVERIE |
| Régine POUX | BRUN Corinne | EVON Philippe | |

